



# CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA TOGOLAISE

## C.M.D.T.

### LETTRE OUVERTE AUX RESPONSABLES DE LA SECURITE ET AUX FORCES DE POLICE AU TOGO

En cette matinée du 08 mars 2010 aux alentours du siège de l'Union des Forces du Changement à Lomé, il a été porté à notre connaissance qu'un membre du Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise (CMDT) en mission à Lomé a été illégalement passé à tabac au motif qu'il portait dans son sac des documents et badge de la diaspora aux couleurs nationales, avec le sigle du CMDT.

Ce modèle de badge bien connu dans la Diaspora, sert d'identification officielle lors des réunions des membres du Conseil Mondial de la Diaspora togolaise. C'est ce modèle qui a été spécialement proposé et adopté pour faciliter l'identification des représentants de la Diaspora dans leur mission au service de la nation togolaise avant, pendant et après les élections au Togo.

Il apparaît que les hommes en uniforme relevaient des Forces en charge de la Sécurité de l'Élection Présidentielle (FOSEP) du Togo et que ces derniers avaient encadré au même moment le siège du parti de l'Union des Forces du Changement (UFC).

Ainsi, sans mandat et en toutes illégalités, les agents de la FOSEP sont en train de bafouer la liberté d'aller et de venir des citoyens togolais et plus particulièrement celle de la représentation de la Diaspora qui reste attachée aux valeurs républicaines.

Il s'agit donc bien d'actes non-Républicains qu'il y a lieu de porter à l'attention de la Diaspora, des autorités togolaises et des communautés africaine et internationale puisque de tels actes ne reposent que sur l'arbitraire et la loi de la force.

Est-ce que porter avec soi l'emblème national sous forme de documents et de badge peut être considéré comme un acte séditieux, susceptible de troubler l'ordre public ?

Non, répond le CMDT avec la dernière vigueur.

C'est pourquoi, le CMDT rappelle à toute la Diaspora et le peuple togolais que nous n'entendons pas nous laisser intimider par des actes antirépublicains effectués par des forces qui sortent de la légalité républicaine.

Il est demandé à la hiérarchie de la FOSEP de prendre note de ces actes illégaux et qui risquent de porter ombrage à la crédibilité de cette structure. Il est formellement demandé à la direction de la FOSEP de prendre en considération cette note du CMDT et d'y apporter une suite sous la forme d'excuses publiques.

Les valeurs de la République s'imposent à tous les Togolais et le CMDT défendra tant ses membres, l'intérêt général que cette République aussi bien dans ses principes que dans ses armoiries.

Le CMDT récuse toutes les arrestations arbitraires qui ne feront que détériorer le climat social au Togo.

Pour le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise  
Le Coordinateur Général,

Dr Martin AMOUZOU

Ampliation : l'Union européenne - l'Union africaine - la CEDEAO - la France - l'Allemagne - le Gouvernement Togolais - les membres de la Diaspora togolaise - les amis du CMDT notamment les organisations de défense des droits humains - La Plateforme panafricaine de la Diaspora